RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ÁLLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme IIva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalèze: M. Gilbert PACAUD Chalezeule: Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Francis: M. Eric PETIT Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) Osselle: Mme Sylvie THIVET Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT, Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

Etaient absents: M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Orianne DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, YM. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

Mandataires: F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GRÖSPERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), JP. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

Délibération n°2014/002515

Rapport n°3.6 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien aux projets DIXI MICROTECHNIQUES, MIS et BIOEXIGENCE

Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien aux projets DIXI MICROTECHNIQUES, MIS et BIOEXIGENCE

Rapporteur: M. Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire (crédits déjà versés à BPI France)

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France (OSEO) et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et les laboratoires de recherche.

A ce titre, les financements de 3 projets retenus ont déjà été affectés à Franche-Comté BPI FRANCE dans le cadre du FRI 2 :

- le projet de la société DIXI MICROTECHNIQUES (Besançon) qui fait l'objet d'une affectation de crédits, à hauteur de 30 000 € à la société sous forme de subvention,
- le projet MIS qui fait l'objet d'une affectation de crédits à hauteur de 28 500 € de subvention au Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU),
- le projet de la société BIOEXIGENCE (Besançon) qui fait l'objet d'une affectation de crédits à hauteur de 15 000 € à la société sous forme de subvention.

I. Projet sur les micro-dispositifs de sécurité et de mise à feu miniaturisé de munitions

Al Présentation de la société DIXI Microtechniques

Dixi Microtechniques est une SAS créée et implantée à Besançon depuis 1988. Elle est issue du rachat successif de la branche microtechnique de Sormel puis de Frésard Microtechniques. Dixi est une filiale de la Dixi Holding, entreprise familiale suisse fondée en 1904 au Locle, issue d'une manufacture horlogère, qui désireuse d'améliorer la qualité de production créa son propre atelier de mécanique afin de fabriquer des machines de haute précision pour l'industrie horlogère.

Dixi Microtechniques réalise la recherche, les études, le développement, et la fabrication de produits spécifiques de haute technicité en micromécanique, et regroupe toutes les microtechniques appliquées notamment aux secteurs de la défense, de l'aéronautique et du biomédical.

L'industrie de la défense représente 60 % du chiffre d'affaires de Dixi Microtechniques et 35 % dans le domaine des dispositifs médicaux.

Les produits vont donc de la création de dispositifs micromécaniques de sécurité ou de mise à feu pour munition, aux équipements de sécurité destinés aux systèmes embarqués dans l'avionique, à la création d'électrodes, d'instruments chirurgicaux pour la neurochirurgie fonctionnelle aux traitements des maladies de l'épilepsie et de Parkinson.

B/ Son programme de recherche

Des systèmes micromécaniques et notamment des mécanismes chronométriques sont utilisés pour assurer les fonctions de mise à feu et de sécurité sur les munitions depuis la première guerre mondiale. La plupart de ces systèmes comportent des fonctions temps et utilisent donc des mécanismes issus de l'industrie horlogère adaptés aux conditions particulières d'utilisation et de vie des munitions. A partir des années, 80, la technologie électronique a pris une part prépondérante dans les fusées de munition.

Aujourd'hui, en partenariat avec la Société SILMACH (Besançon), l'objectif du projet d'innovation de Dixi Microtechniques est de proposer sur le marché un concept qui offre les avantages de la micromécanique horlogère traditionnelle, avec des performances accrues, à des coûts compétitifs vis-à-vis de la concurrence électronique. En considérant le marché des fusées à temps et des dispositifs de sécurité d'armement, la société envisage une croissance de chiffre d'affaires de 10 millions d'euros en moins de 5 ans.

Durée de projet : 18 mois

Montant global du projet : 425 432 €

Montant total des dépenses éligibles : 421 874 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à Dixi Microtechniques est de : 30 000 €

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 3 avril 2014

Les collectivités territoriales qui participent au financement de ce projet sont le Conseil Régional et le Conseil Général à hauteur de 30 000 € par collectivité.

II. <u>Projet MIS : Masque Insufflateur de Sécurité pour la ventilation de personnes en détresse respiratoire - Phase 2</u>

A/ Le Projet

Ce projet est porté par le Pôle Urgences - SAMU-Réanimation médicale du CHRU, dirigé par le professeur Gilles Capellier. 51 médecins composent ce pôle.

Rappel du projet: une étude a été menée par des médecins urgentistes pour qualifier les performances des matériels du marché destinés à la ventilation de personnes en détresse respiratoire. Il s'agit d'apporter à un patient l'apport d'oxygène nécessaire et suffisant pour améliorer ou stabiliser son état clinique précaire préalablement à l'admission à l'hôpital. Des difficultés ont été identifiées, liées à la régulation du débit d'air. Les médecins ne savent pas avec les méthodes actuelles quel volume d'air est envoyé au patient ni si ce dernier expire la totalité de l'air insufflé. Des traumatismes du poumon induits par un volume ou une pression trop forte ont pu être mis en évidence notamment chez l'enfant. A l'inverse une oxygénation trop faible présente également des risques élevés pour l'état clinique du patient.

Le projet MIS ambitionne donc de développer un système de maitrise de l'insufflation lors de la ventilation manuelle de personnes en détresse respiratoire.

Ce projet a été labellisé par le pôle des microtechniques et implique les sociétés Polycaptil (Besançon) et Schrader (Pontarlier). La CAGB a déjà apporté son soutien à la société Polycaptil à hauteur de 27 000 € voté au Conseil de Communauté du 15 décembre 2011. Polycaptil était en charge du développement de toute la partie électronique associée au pilotage intelligent du nouveau dispositif.

Aujourd'hui, les sociétés Schrader, Polycaptil et le CHRU souhaitent poursuivre le projet pour aboutir à un nouveau prototype fonctionnel très innovant testé médicalement.

Pour cette phase 2 du projet, Schrader investit sur ses fonds propres pour conduire une démarche commerciale avec les grands acteurs internationaux de ce marché, la société Polycaptil poursuit également des développements informatiques et électroniques sans demande de financement supplémentaire, en revanche le CHRU afin de poursuivre le projet et de valider à présent les essais médicaux indispensables sollicite un complément d'aide.

Il est à noter que les résultats obtenus sur la première phase du projet sont concluants et les objectifs atteints.

Le dispositif en développement est en effet très innovant répondant à un réel besoin de terrain des personnels médicaux et autres utilisateurs potentiels: les sapeurs pompiers, les ambulanciers, l'armée, les salles de sports, les piscines, les clubs de plongée. Il est important de signaler l'exemplarité dans la manière dont les acteurs académiques et industriels travaillent de façon collaborative et dans l'implication qu'ont les porteurs à rendre compte de l'avancée des résultats aux divers financeurs.

B/ Contenu du projet

Cette phase 2 consiste dans un premier temps à finaliser le nouvel insufflateur dont l'objectif est de donner des indications permettant à son utilisateur d'effectuer une ventilation régulière et performante, à permettre de diagnostiquer la performance de la ventilation en temps réel en tenant compte des paramètres respiratoires du patient, et finalement si la ventilation n'est pas efficace, à envoyer un message d'alerte à l'utilisateur. Dans un second temps, à valider les essais médicaux sur des patients.

Le montant total du projet (pour l'ensemble des partenaires) s'élève à : 214 800 €

Durée de projet : 18 mois

Montant total des dépenses : 205 800 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée au CHRU : 28 500 €

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 20 mars 2014

Les collectivités territoriales qui participent au financement de ce projet sont le Conseil Régional à hauteur de 50 000 € et le Conseil Général à hauteur de 28 500 €.

III. Projet de la société Bioexigence

A/ Présentation de la société

La société Bioexigence a été créée en 2004 à Besançon sous forme de SARL. Bioexigence est prestataire de services pour l'industrie cosmétique et pharmaceutique. Le personnel maîtrise la mise en œuvre des modèles in vitro développés au sein de l'équipe LIBC (Laboratoire d'Ingénierie de biologie cutanée). En outre la société Bioexigence développe des tests pour les industriels. Les tests sont réalisés sur des cultures en monocouche de cellules de peau humaine. La société a également développé la technique de micro-dyalise cutanée ex vivo qui permet de suivre au cours du temps la pénétration d'un principe actif à travers la peau.

Bioexigence travaille à hauteur de 80 % pour des industries cosmétiques et 20 % pour l'industrie pharmaceutique (L'Oréal, LVMH, Sanofi...).

B/ L'objectif du projet

L'objectif du projet est de permettre la création de substituts osseux ou favoriser la reformation de l'os autour d'une prothèse en travaillant à partir de cultures cellulaires.

Techniquement parlant, il s'agit de faire des tests sur différentes méthodes de culture des ostéoblastes précisément.

Grâce à ce projet, la société souhaite se lancer sur le marché des substituts osseux.

Le montant total du projet s'élève à : 91 330,85 €

Durée de projet : 15 mois

Montant total des dépenses éligibles de BIOEXIGENCE : 91 316,28 € Montant de l'aide de la CAGB proposée à BIOEXIGENCE : 15 000 €

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 20 février

2014

Le Conseil Régional finance ce projet à hauteur de 30 000 €.

Messieurs FOUSSERET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet de la société Dixi Microtechniques à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société,
- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet MIS à hauteur de 28 500 € sous forme de subvention au bénéfice du Centre Hospitalier Régional Universitaire,
- se prononce favorablement sur le financement par la CAGB du projet de la société Bioexigence à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société,
- autorise Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces aides.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 126 Contre: 0 Abstention: 0

> Préfecture de la Région Franche Come Préfecture du Doubs Contrôle de légalité

Reçule - 4 JUIL. 2014